

Parliamentary **Assembly** **Assemblée** parlementaire



AS/Mon(2008)28 rev.

20 novembre 2008

fmondoc28r_2008

**Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du
Conseil de l'Europe (Commission de suivi)**

Respect des obligations et engagements de la Moldova¹

**Note d'information des corapporteurs sur leur visite d'information à Chisinau
(7-9 septembre 2008)**

Corapporteurs : Mme Josette DURRIEU, France, Groupe socialiste, et M. Egidijus VAREIKIS, Lituanie,
Groupe du Parti populaire européen

¹ Cette note d'information a été rendue publique par décision de la Commission de suivi en date du 19 novembre 2008.

I. Introduction

1. Nous avons effectué une visite en Moldova du 7 au 9 septembre 2008 pour faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Résolution 1572 (2007) de l'Assemblée, en particulier dans le contexte de la préparation des élections législatives qui auront lieu au printemps 2009.
2. Compte tenu d'engagements importants relatifs à la campagne électorale lituanienne, M. Vareikis n'a assisté qu'aux réunions des 7 et 8 septembre ; Mme Durrieu a donc assisté seule à celles prévues le 9 septembre.
3. Nous sommes reconnaissants à nos collègues de la délégation parlementaire moldave pour l'excellente organisation de l'ensemble des réunions officielles. De plus, nous tenons à remercier M. Vladimir Ristovski, Représentant spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, et son équipe de nous avoir aidés à préparer les réunions avec les ONG et les représentants de la communauté internationale et diplomatique, et d'avoir organisé notre visite en Transnistrie.
4. Notre discussion a porté essentiellement sur trois grandes questions : le fonctionnement des institutions démocratiques et la préparation des élections législatives du printemps 2009, l'État de droit et la résolution du conflit en Transnistrie. Durant nos prochaines visites à Chisinau, nous nous intéresserons à la mise en œuvre d'autres recommandations contenues dans la Résolution 1572 (2007) en vue d'établir un rapport de suivi détaillé en 2009.

II. Fonctionnement des institutions démocratiques et préparation des élections législatives de 2009

5. La préparation des élections législatives de 2009 a été au cœur de toutes nos réunions. Lors des réunions avec le Premier ministre et avec le Président du Parlement, nous avons fait part à plusieurs reprises de notre désapprobation concernant les récents changements apportés au Code électoral : élévation à 6 % du seuil pour les listes de partis et interdiction de créer des coalitions de partis politiques. Ces changements restreignent une fois de plus les processus engagés précédemment, après la baisse initiale du seuil à 4 % pour les partis uniques et à 8 % pour les coalitions électorales en 2007.
6. Tout en gardant à l'esprit que les États membres sont libres de décider de leurs propres procédures électorales, nous renvoyons à notre précédent rapport (Doc. 11374), dans lequel nous faisons observer que les anciennes procédures électorales restrictives ont favorisé les plus grands partis durant les élections de 2005. Selon les statistiques de ces élections, la proportion de suffrages exprimés pour les candidats qui n'ont pu franchir les seuils était de 16,4 %, ce qui est très élevé.
7. Bien entendu, nous ne pouvons pas émettre d'hypothèses sur les effets des nouvelles modalités électorales, si elle sont maintenues, avant leur mise en pratique en 2009. À cet égard, nous invitons les autorités moldaves à coopérer pleinement avec la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) dans l'évaluation de la législation électorale. Nous avons reçu l'assurance au plus haut niveau politique que les autorités poursuivront cette coopération.
8. Parallèlement, nous avons fait remarquer que l'adoption d'une nouvelle législation faisait partie du processus de renforcement de la démocratie parlementaire. Plus important encore, cette législation doit être mise en œuvre de façon satisfaisante. Nous invitons en particulier les autorités à créer un environnement propice à la tenue d'élections démocratiques libres et équitables et à s'assurer que tous les candidats ont les mêmes droits et les mêmes chances dans les processus électoraux. Cette remarque concerne notamment l'inscription de (nouveaux) partis politiques (résultant de la fusion des partis politiques existants qui, à eux seuls, ne franchiraient pas le nouveau seuil électoral), l'inscription de listes de partis et l'accès aux médias. Il convient de porter une attention spéciale aux activités des organes chargés de l'application de la loi, afin de prévenir toute utilisation abusive des forces de police pour exercer des pressions sur les candidats, comme ce fut le cas lors de précédentes élections.
9. Le Président du Parlement et le Premier ministre nous ont assurés que les autorités redoublaient d'efforts pour éradiquer l'ensemble des problèmes détectés dans le processus des élections législatives de 2005 et des élections locales de 2007. Par ailleurs, le Président du Parlement nous a informés que l'Assemblée parlementaire serait invitée en temps utile à observer les élections. À ce propos, nous demandons à tous nos collègues des différents groupes politiques de l'Assemblée qu'ils participent activement, le moment venu, à l'observation des élections en Moldova. Les élections législatives de 2009 seront un test essentiel pour la démocratie moldave. Il est donc de notre devoir, en tant que membres de

l'Assemblée, d'apporter le soutien nécessaire à nos collègues moldaves tout en restant vigilants et critiques à l'égard de toutes les insuffisances.

10. Par ailleurs, tous les experts nationaux et internationaux que nous avons rencontrés s'accordent sur le fait que les partis d'opposition ont de réelles difficultés à affirmer leur aptitude à être l'alternance prochaine et à s'organiser dans ce but. Nous devons rester des observateurs objectifs de ces rapports de forces et de leur évolution.

III. Relations avec l'Union européenne

11. Nous avons noté que les autorités continuaient de progresser avec détermination sur la voie de l'intégration européenne. Nous notons que l'engagement politique pour rejoindre l'Union européenne s'est renforcé au plus haut niveau. À cet égard, nous avons dit notre soutien aux mesures prises par la Moldova dans ce sens et avons encouragé les autorités à négocier un Accord spécial d'association avec l'Union européenne, qui devrait accorder à la Moldova une position privilégiée par rapport aux autres pays couverts par la Politique européenne de voisinage. Nous insistons sur le fait que la mise en œuvre des acquis de l'Union européenne n'est possible que si tous les engagements et obligations envers le Conseil de l'Europe en matière de démocratie, d'État de droit et de droits de l'homme sont respectés. Par conséquent, la mise en œuvre pleine et entière des recommandations de l'Assemblée est de la plus haute importance.

IV. Renforcement de l'État de droit

12. Nous avons longuement discuté avec le ministre de la Justice et le ministre de l'Intérieur de la mise en œuvre de nos recommandations d'octobre 2007 sur la réforme du système judiciaire et du ministère public et sur la lutte contre la corruption. Nous avons salué les progrès réalisés dans l'élaboration de la nouvelle loi sur le ministère public et invité les autorités à coopérer pleinement avec la Commission de Venise sur ce point. Cette dernière a récemment adopté un avis sur le nouveau projet de loi, que nous étudierons avec attention lors des prochaines étapes du processus de suivi (CDL-AD(2000)19).

13. Nous sommes reconnaissants envers le ministre de la Justice et le ministère public de nous avoir communiqué par écrit des statistiques et informations détaillées sur les travaux du parquet. De plus, nous prenons note des informations écrites transmises par le ministre de l'Intérieur sur la lutte contre la corruption et sur la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic d'organes. Nous nous servons également de ces informations dans notre prochain rapport détaillé.

V. Résolution du conflit en Transnistrie

14. Le 8 septembre, nous devions nous rendre en Transnistrie où nous avons souhaité rencontrer M. Smirnov, Chef des autorités transnistriennes *de facto*, M. Shevchuk, « Président du Soviet suprême », ainsi que des représentants d'ONG locales. Malgré l'envoi de plusieurs courriers officiels et de contacts non officiels par le biais du bureau de l'OSCE à Tiraspol, ni M. Shevchuk ni M. Smirnov n'ont pu nous recevoir. Selon les explications officielles que nous avons reçues, aucun d'eux n'était disponible compte tenu d'autres engagements.

15. Nous sommes malgré tout allés à Tiraspol, comme prévu, pour une réunion avec les représentants d'ONG locales, organisée par le bureau du Représentant spécial du Secrétaire Général à Chisinau.

16. La police transnistrienne nous a fait des difficultés pour passer. Un « Vice-Ministre des Affaires étrangères » nous a facilité l'entrée et nous a conviés à une réunion à Tiraspol.

17. Au « ministère des Affaires étrangères » nous avons été reçus par deux « Vice-Ministres », MM. Malyarchuk et Simonenko. Les représentants transnistriens ont insisté sur le fait que la « République » Transnistrienne faisait l'objet d'un strict blocus économique de la part de la Moldova. Le fait que les sociétés transnistriennes soient contraintes de s'immatriculer à Chisinau pour exporter et importer des marchandises entraîne des pertes économiques, puisque les sociétés concernées sont obligées de payer deux fois la TVA.

18. Notons que cette information ne nous a pas été confirmée par M. Vasile Sova, ministre de la Réintégration de la République de Moldova : en effet, M. Sova a affirmé clairement que les sociétés qui importent des biens de l'étranger vers la Transnistrie via le territoire moldave sont exonérées de la TVA moldave. En outre, il est bien connu que l'immatriculation temporaire à Chisinau permet aux sociétés transnistriennes de bénéficier du traitement préférentiel accordé aux sociétés moldaves par l'Union européenne, qui a sensiblement renforcé leur place sur le marché européen. Les arguments avancés par les « Vice-Ministres des Affaires étrangères » nous ont semblé peu crédibles.

19. En réponse à une question sur les négociations relatives à la résolution du conflit en Transnistrie, nous avons été informés que le camp transnistrien insistait sur l'égalité de statut de toutes les parties dans les négociations et s'attendait à ce que ces dernières aboutissent à « l'indépendance reconnue ». C'est la première fois que la question de l'indépendance est évoquée ouvertement.

20. Le jour même de notre visite à Tiraspol, les médiateurs et observateurs ont tenu des échanges de vues à Vienne sur les perspectives d'avenir des négociations sur le conflit transnistrien (ladite réunion au format « 3+2 »). Ainsi, une dynamique de négociations se poursuit. Par ailleurs, quelques jours avant notre visite, un accord sur des pourparlers directs avait été conclu entre le Président Voronin et M. Smirnov, Chef des autorités transnistriennes *de facto*, avec le soutien et la médiation de M. Medvedev, Président de la Fédération de Russie. Dans la situation actuelle, nous avons le sentiment que tous les participants aux négociations (peut-être hormis le camp transnistrien à qui profite cette situation instable de « statu quo ») tenaient à avancer vers la négociation d'un accord politique. Par conséquent, les autorités transnistriennes *de facto* ont dû éprouver une certaine gêne à nous parler et à répondre à des questions directes. Cela expliquerait également pourquoi nos rencontres officielles à Tiraspol au plus haut niveau n'ont pas eu lieu. Il importe que nous suivions de près l'évolution des négociations aux étapes ultérieures du processus de suivi.

21. Lors de la réunion suivante à Chisinau avec M. Sova, ministre de la Réintégration, nous avons parlé de la dynamique qui semble ressortir du processus de négociation et insisté sur la nécessité de maintenir une coopération étroite avec la Commission de Venise concernant toute solution juridique qui pourrait être trouvée dans la résolution du conflit. Nous avons aussi fait observer que le processus de négociation devait être réalisé intégralement et durablement et non hâtivement en raison d'impératifs politiques immédiats et de court terme tels que le calendrier électoral.

VI. Incident regrettable de la conférence de presse

22. Notre dernière réunion avec le Président du Conseil de coordination de l'audiovisuel (CCA) et avec le Directeur du service public moldave de diffusion radiophonique et télévisée a été perturbée par un regrettable incident : un important groupe de journalistes y était convié, comme s'il s'agissait d'une conférence de presse. Nos interlocuteurs n'ont pas pu nous donner de réponse claire quand nous leur avons demandé comment les journalistes avaient été invités à une réunion de travail qui, conformément à nos règles bien connues, doit se tenir à huis clos. Nous avons malgré tout et par courtoisie décidé de faire une déclaration aux journalistes au début de la réunion et leur avons demandé ensuite de quitter la salle. La presse a été invitée à nous rejoindre par la suite dans les locaux du Conseil de l'Europe à Chisinau - ce qu'elle a fait - et une conférence de presse a été organisée dans de bonnes conditions.

23. Cet incident confirme que les méthodes de certains sont durables alors qu'on était en droit d'espérer une évolution des esprits et des pratiques. Il souligne la nécessité de procéder à une observation stricte des prochaines élections législatives, et notamment d'un suivi global des médias. De plus, nous devrions suivre de près la campagne préélectorale pour pouvoir réagir en temps utile à toute situation.

24. Après notre visite, Mme Durrieu a adressé un courrier à M. Gheorghe Gorincioi, Président du CCA, et à M. Valentin Todercan, Directeur de TV Moldova 1, exprimant notre profonde désapprobation par rapport à l'incident. Pour éviter que des situations similaires voire plus graves ne se reproduisent, il faut adresser un message ferme aux autorités moldaves : dans les sociétés démocratiques confirmées, il n'y a pas de place pour les anciennes pratiques administratives qui relèvent de manipulations regrettables. Les autorités sont invitées à intensifier leurs efforts pour garantir le respect des principes de pluralisme démocratique et de bonnes pratiques aux prochaines élections législatives de 2009 qui se dérouleront sous les regards vigilants des observateurs.

VII. Remarques finales et prochaines étapes

25. Nos rencontres nous ont donné l'impression que les autorités moldaves s'investissent sérieusement dans la mise en œuvre de nos recommandations de la Résolution 1572 (2008). Des progrès sont en cours, en dépit de retours en arrière comme la récente révision de la législation électorale.

26. Les élections législatives de 2009 seront le test ultime pour la démocratie moldave. Par le passé, nous avons noté à plusieurs reprises que les pratiques électorales moldaves n'étaient pas toujours conformes aux normes européennes d'élections libres et équitables. Les élections de 2009 seront l'occasion pour les autorités de remédier à toutes les défaillances et d'organiser des élections dans l'esprit du pluralisme démocratique.

27. Dans ce but, nous exhortons les autorités à coopérer pleinement avec le Conseil de l'Europe et avec la Commission de Venise, en particulier, dans le cadre du programme d'assistance préélectorale. Nous en appelons également à notre Assemblée pour qu'elle organise, en temps voulu, une observation complète des élections en coopérant avec nos partenaires internationaux dans ce domaine, notamment avec le BIDDH de l'OSCE. L'observation de l'environnement préélectoral et de la campagne électorale sera d'une importance capitale. Par conséquent, nous recommandons que nos collègues du BIDDH de l'OSCE déploient, le moment venu, une mission de longue durée d'observation des élections en Moldova.

28. L'organisation d'élections libres et équitables en 2009 n'est qu'un épisode dans le processus démocratique. Comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises dans nos précédentes résolutions, l'adoption d'une bonne législation doit être suivie d'une application effective, en toute bonne foi, de nouvelles dispositions. C'est l'affirmation d'une nouvelle culture politique et démocratique qui mènerait à la clôture prochaine et souhaitable de la procédure de suivi et à l'ouverture du dialogue post-suivi.

29. Nous pensons que la Moldova est sur une bonne voie et sera bientôt capable de remplir les conditions de clôture du mécanisme de suivi. En attendant, notre Assemblée devra continuer à soutenir les initiatives de réforme des autorités, par son processus de suivi, en saluant et en encourageant les démarches positives, en identifiant des problèmes concrets et en proposant des solutions pratiques.

ANNEXE

Programme de la visite d'information à Chisinau (7-9 septembre 2008)

Mme Josette DURRIEU, Sénatrice
M. Egidijus VAREIKIS, Membre du Parlement
M. Artemy KARPENKO, Co-secrétaire de la Commission de suivi

Dimanche 7 septembre 2008

20h00 Dîner de travail avec les représentants du corps diplomatique accrédité en Moldova

Lundi 8 septembre 2008

08h00-08h30 Petit déjeuner de travail avec les représentants des ONG

10h00-10h45 Entretien avec S.E. M. Marian LUPU, Président du Parlement moldave
Participants : Mme Maria POSTOICO, M. Vladimir RISTOVSKI, Mme Rodica IOVU, Mlle Ana BEŞLIU

11h00-12h00 Entretien commun avec M. Valentin MEJINSCHI, ministre de l'Intérieur et M. Sergiu PUŞCUŢA, Directeur du centre de lutte contre les crimes économiques et la corruption
Participants : Mme Maria POSTOICO, M. Vladimir RISTOVSKI, Mme Rodica IOVU, Mlle Ana BEŞLIU

12h30-13h30 Déjeuner offert par Mme Maria POSTOICO, Vice-présidente du Parlement, Présidente de la délégation parlementaire moldave auprès de l'APCE
Participants : la délégation du Groupe d'amitié du Sénat de la République française ; M. Pierre ANDRIEU, M. Vladimir RISTOVSKI, Mme Rodica IOVU, Mme Olga ORLOV, Mlle Veronica VRABIE, Mlle Ana BEŞLIU

14h00 Départ pour Tiraspol

16h30-17h30 Entretien avec M. MALYARCHUK et M. SIMONENKO, Adjointes au ministre des Affaires étrangères de la « République transnistrienne moldave » autoproclamée

17h30-18h30 Entretien avec des représentants d'ONG locales

19h30 Retour à Chisinau

20h00 Dîner offert par S.E. M. Marian LUPU, Président du Parlement moldave
Participants : Mme Maria POSTOICO, M. Vladimir RISTOVSKI, Mme Rodica IOVU

Mardi 9 septembre 2008

09h00-09h45 Entretien avec S.E. Mme Zinaida GRECEANÎ, Premier ministre de Moldova
Participants : Mme Maria POSTOICO, M. Vladimir RISTOVSKI, Mme Rodica IOVU, Mlle Ana BEŞLIU

10h00-10h45 Entretien avec M. Andrei STRATAN, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne
Participants : Mme Maria POSTOICO, M. Vladimir RISTOVSKI, Mme Rodica IOVU, Mlle Ana BEŞLIU

11h00-11h45 Entretien avec M. Vasile ŞOVA, ministre de la Réintégration
Participants : Mme Maria POSTOICO, M. Vladimir RISTOVSKI, Mme Rodica IOVU, Mlle Ana BEŞLIU

12h00-13h00 Entretien commun avec M. Vitalie PÎRLOG, ministre de la Justice, et M. Valeriu GURBULEA, Procureur général
Participants : Mme Maria POSTOICO, M. Vladimir RISTOVSKI, Mme Rodica IOVU, Mlle Ana BEŞLIU

15h00-16h00 Entretien commun avec les représentants du Conseil de coordination de la radiodiffusion et les représentants de « Teleradio-Moldova »